

BILAN ANNUEL 2021

Tribunal administratif de la Réunion



Gil CORNEVAUX
Président du tribunal
administratif de
la Réunion

Terres australes
et antarctiques
françaises



Le contentieux du tribunal administratif de la Réunion a longtemps été marqué par une très grande stabilité, s'inscrivant entre 2013 et 2018 dans une fourchette étroite d'affaires enregistrées comprise entre 1 150 et 1 300. Néanmoins, l'activité de la juridiction connaît une croissance quasi continue depuis 2018, pour atteindre le chiffre de 1 687 affaires enregistrées en 2021 (+ 17 % par rapport à 2020).

Cette hausse de près de 45 % entre 2018 et 2021, soit 516 affaires enregistrées supplémentaires, s'explique essentiellement par l'accroissement du contentieux de la fonction publique (33,4 %, soit + 250 affaires depuis 2018), et plus modestement du contentieux

des étrangers (6,6 %, soit + 61 affaires depuis 2018), de l'aide sociale (11,4 %, soit + 61 affaires depuis 2018), des marchés et contrats (7,1 %, soit + 28 affaires depuis 2018) ou encore de la police (4,2 %, soit + 18 affaires depuis 2018).

Enfin, l'année 2021 a été marquée par des initiatives importantes de la juridiction telles que la traduction en créole réunionnais de la plaquette « Facile à lire et à comprendre » (FALC) de présentation de la juridiction ou la réalisation de travaux de sécurisation du tribunal permettant l'installation d'une vidéosurveillance.

2021 en chiffres



1 687
affaires enregistrées




Effectifs de la juridiction

24
personnes dont :

12
magistrats

12
agents de greffe



1 693
affaires jugées
↑ 29,6 % par rapport à 2020



15 mois et 2 jours
de délai prévisible de jugement

↑ 17,4 % par rapport à 2020



78,3%
de requêtes reçues
via Télérecours
↑ 3,6 % par rapport à 2020



18,5 %
de requêtes reçues
via Télérecours citoyens

↑ 59,4 % par rapport à 2020